

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six juin à 17h00, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 20 juin se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRÉSENTS : Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. TIMON, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

DEL_0058_2023 Subventions aux associations 2023

Après examen des demandes de subventions par les associations, il est proposé de verser les subventions suivantes sur l'exercice 2023 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS 2022</u>	<u>ATTRIBUTIONS 2023</u>	<u>NOUVELLES DEMANDES 2023</u>
Association du personnel CCPAVR	36 441 €	38 263 €	
Association du personnel ASST	1 840 €	1 932 €	
Association du personnel SPANC	503 €	527,90 €	
Association du personnel BVE		225 €	
Comice agricole de Routot (délibération conseil communautaire)			
Ecole de musique Val de Risle (« Festi'Val de Risle » du 14 mai 2023)		1 500 €	
ADIL 27	970 €	970 €	
Workshops étudiants URVA Reims (« Développement commune rural dans un contexte ZAN » »)		200 €	
Association délicieuse récidive		500 €	
Vélo Club de Bourgheroulde le Roumois (Championnats de Normandie Access à Appeville)		500 €	
Coopérative scolaire de Routot (classe découverte)	6 400 €	6 400 €	
Coopérative scolaire de Routot (classe découverte) – demande supplémentaire		1 100 €	

Maison pour tous	298 500 €	<i>Avance 90 000 €</i>	?
Coopérative scolaire Campigny (demande commune)	1 500 €		1 500 €
Coopérative scolaire Condé sur Risle (demande commune)	400 €		400 €
Coopérative SIVOS Estuaire (demande commune)	1 930 €		1930 €
Coopérative scolaire Saint Mards de Blacarville (demande commune)	700 €		840 €
Coopérative scolaire Saint Philbert (demande commune)	1 000 €		1 000 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Fontaine – 100 élèves	455 €		500 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Jonquilles – 53 élèves	320 €		265 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Saint Exupéry – 58 élèves	325 €		290 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Pergaud – élémentaire – 136 élèves	605 €		680 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Pergaud – maternelle – 74 élèves	340 €		370 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Boucher – 128 élèves	630 €		640 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Jules Verne – 116 élèves	560 €		580 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Herpin – 205 élèves	980 €		1 025 €
Coopérative scolaire Pont-Authou (demande commune)			900 €
Association St Ouen – école privée (élémentaire) – 141 élèves	86 292 € (141 élèves)	<i>Avance 20 000 €</i>	82 225 €
Association St Ouen – école privée (maternelles) – 49 élèves	31 212 € (51 élèves)		35 525 €
CAPA Voile (Promenades de la Risle)			8 000 €
Aux Félics Rislois			500 €
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (Exposition « A la recherche des halles perdues »)			500 €
UNSS Collège Monfort s/Risle (déplacement championnat de France UNSS)			?
Association Loisirs Pluriels			13 000 €
TOTAL	471 903 €	162 117,90 €	150 670 €

Pour mémoire, le budget alloué en 2023 s'élève à 576 452 €

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,
 VU la délibération de bureau n° 7-2023 du 06/02/2023 fixant les subventions aux associations 2023,
 VU la délibération du Conseil Communautaire n°11-2023 du 07/03/2023 fixant la subvention pour le comice agricole de Routot,
 VU la délibération de bureau n°138-2022 du 12/12/2022 fixant les subventions aux associations – avances 2023,
 VU la délibération de bureau n°81-2022 du 12/09/2022 fixant les subventions aux associations – complément 2022,
 VU la délibération de bureau n°66-2022 du 20/06/2022 fixant les subventions aux associations 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

Le Bureau
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

➤ **ATTRIBUE** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2023 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>ATTRIBUTIONS</u> <u>2022</u>	<u>ATTRIBUTIONS</u> <u>2023</u>
Coopérative scolaire Campigny	1 500 €	1 500 €
Coopérative scolaire Condé sur Risle	400 €	400 €
Coopérative SIVOS Estuaire	1 930 €	1930 €
Coopérative scolaire Saint Mards de Blacarville	700 €	840 €
Coopérative scolaire Saint Philbert	1 000 €	1 000 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Fontaine – 100 élèves	455 €	500 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Jonquilles – 53 élèves	320 €	265 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Saint Exupéry – 58 élèves	325 €	290 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Pergaud – élémentaire – 136 élèves	605 €	680 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Pergaud – maternelle – 74 élèves	340 €	370 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Boucher – 128 élèves	630 €	640 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Jules Verne – 116 élèves	560 €	580 €
Coopérative scolaire Pont Audemer – école Herpin – 205 élèves	980 €	1025 €
Coopérative scolaire Pont-Authou		900 €
Association St Ouen – école privée (élémentaire) – 141 élèves	86 292 € (141 élèves)	<i>Avance déjà versée de</i> 20 000 € 82 225 €
Association St Ouen – école privée (maternelles) – 49 élèves	31 212 € (51 élèves)	35 525 €

CAPA Voile (Promenades de la Risle)		8 000 €
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (Exposition « A la recherche des halles perdues »)		500 €
Association Loisirs Pluriels		13 000 €
TOTAL	127 249 €	150 170 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions avec les associations si nécessaires.

Pont-Audemer, le 26 juin 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COURBON

